AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210726-2021_07_092-DE
en date du 17/08/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_07_092

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 20/06/2021
Date d'affichage : 02/08/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-six juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Stéphanie NOZ, Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à G. VILLIBORD)
François POCCARD-MARION (pouvoir à JP. GIACHINO)
Thierry ARSAC

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/07/092 : Convention relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un programme d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques est envisagé dans le cadre de l'opération intitulée :

- **Réfection des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs de la montée de l'Eglise – Chef-lieu**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à une entreprise la réfection des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs de la montée de l'Eglise. Désormais, il convient de demander à Orange de procéder au déplacement en souterrain de ses ouvrages de communications électroniques.

Il a été convenu que la collectivité indemnisera l'opérateur du déplacement de ses ouvrages et procédera en conséquence au remboursement des dépenses que l'opérateur engagera au titre de la présente convention, à hauteur du devis validé.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ***APPROUVE*** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention précitée, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer le devis n°134666, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- ***S'ENGAGE*** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
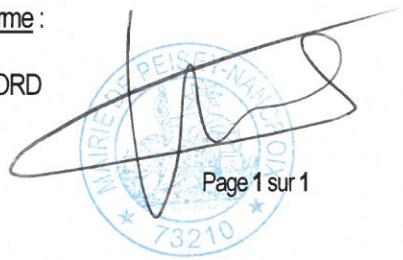
Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD